

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Poilley

Séance du 06/07/2023

Date de la convocation	
30/06/2023	
Date d'affichage	
30/06/2023	
Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	8
Vote	
A l'unanimité	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 6 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence de Monsieur DEMAZEL Noël, Maire.

Présents : M. DEMAZEL Noël, Maire, M. COUSIN Edmond, M. CARAËS Bertrand, Mme GERMAIN Jocelyne, M GUERIN Claude, Mme PAPAIL Marie-Cécile, M BARBEDETTE Gérard, M. ROBIDEL Anthony

Excusé (e) : Mme BANNIER, Anne ayant donné procuration à M. DEMAZEL Noël
Absent : M GAUTIER Denis

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur BARBEDETTE Gérard

Réf : 20230706_01 **Délibération participation école publique de Saint Georges 2022-2023**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de la Mairie de St Georges de Reintembault, concernant la participation de la commune de Poilley aux charges de fonctionnement de l'école publique, pour l'année 2022_2023 pour 3 enfants (2 élémentaires-1 maternelle).

La présence des élèves est constatée par période et leur coût est calculé au prorata temporis.

Coût 1 enfant élémentaire : $366.37 \times 0.8 = 293.10$ €

Coût 1 enfant maternelle : $1 009.28 \text{ €} \times 0.4 = 403.71$ €

Le montant total s'élève **à 696.81 €**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

De participer aux charges de fonctionnement de l'école Publique de St Georges de Rlt pour un montant de 696.81 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf : 20230706_02 **Délibération voyage scolaire RPI Des Portes de Bretagne 2023**

Monsieur le Maire présente la demande du RPI des Portes de Bretagne concernant un voyage scolaire des élèves de CP, CE1 et CE2, en Classe de mer du 1^{er} au 03 mars 2023. Le coût du voyage est de 203 euros par enfant.

Il sollicite une aide directe aux familles.

Voici la liste des élèves dont le lieu de résidence est votre commune et qui sont inscrits au voyage :

CLASSE	Nom	Prénom	Ville de résidence
CP	CHAUVIN	Baptiste	35420 POILLEY
CP	JOSSELIN	Maxence	35420 POILLEY
CP	SCELLES	Lysa	35420 POILLEY

CE1	GUERIN	Noa	35420 POILLEY
CE1	MENARD	Paul	35420 POILLEY
CE1	ROBIDEL	Nataël	35420 POILLEY
CE2	BODIN	Gladys	35420 POILLEY
CE2	CHAUVIN	Lénaëlle	35420 POILLEY
CE2	DENOUAL	Louane	35420 POILLEY

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

De participer pour un montant de 30.00 € par enfants, l'aide sera versée aux familles sur présentation d'un justificatif de participation au voyage scolaire.

Réf :	20230706_03	Délibération voyage scolaire Collège Sainte Marie Fougères
--------------	--------------------	---

Monsieur le Maire présente la demande du Collège Saint Marie de Fougères concernant un voyage scolaire des élèves de 4ème, Le coût du voyage est de 400 euros par enfant.

- PANISSIER Bérénice

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

De participer pour un montant de 50.00 € par enfant, l'aide sera versée directement à la famille sur présentation d'un justificatif de participation au voyage scolaire et un RIB joint à ce justificatif.

Réf :	20230706_04	Délibération subvention exceptionnelle Championnat de France UGSSEL 2023
--------------	--------------------	---

Monsieur le Maire présente la demande de subvention émise par le Collège et l'Association Sportive DU Collège Juline Maunoir de Saint Georges de Reintembault, pour la participation de deux élèves de la commune au championnat de France d'athlétisme U.G.S.E.L. à Lens en juin dernier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

De participer pour un montant de 120.00 €, un courrier sera adressé aux jeunes.

Réf :	20230706_05	Remboursement tracteur FORD par le Garage HAMARD
--------------	--------------------	---

La commune a acheté un tracteur avec le garage HAMARD de Saint Georges de Reintembault en juin 2022 ; après quelques mois d'utilisation, une panne de moteur importante contraint la commune à s'en séparer. Monsieur HAMARD reprend le tracteur et propose à la commune le remboursement du tracteur pour la somme de 7 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter le remboursement du tracteur pour la somme de 7 500.00 €.
- Un titre de recette sera établi au compte 7588.

Réf :	20230706_06	Décision modificative N°1
--------------	--------------------	----------------------------------

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, la décision modificative N° 1 concernant le budget 2023, suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	0.00 €	5 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657348 : Subventions de fonctionnement aux autres communes	5 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Autres charges de gestion courante	5 800.00 €	5 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 200.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 200.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 800.00 €	14 000.00 €	0.00 €	8 200.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 200.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 200.00 €
D-2157-16 : MATERIEL	0.00 €	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	8 200.00 €	0.00 €	8 200.00 €
Total Général		16 400.00 €		16 400.00 €

Réf : 20230706_07 Délibération Acquisition Tracteur Renault

Suite à la panne du précédent tracteur, la commune de Poilley souhaite faire l'acquisition d'un nouveau tracteur, et permettre à l'employé communal d'effectuer son travail d'entretien sur la commune. Elle a contacté Monsieur GUERIN Antoine, domicilié à PARIGNY (Manche), agriculteur, et vendeur d'un tracteur Renault, pour la somme de 8 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'acquérir le tracteur Renault pour la somme de 8 200,00 €.

La somme est inscrite au budget à l'article 2157 opération 16 MATERIEL

Réf : 20230706_08 Délibération participation Cherbonnel_Lepetit_ Vabilisation Terrain 6 Rue Du Bocage

Monsieur CHERBONNEL Maxime et Mme LEPETIT par le biais du CCAS ont acquis un Terrain _ 6 rue du bocage. La viabilisation de ce terrain été effectuée par la commune de Poilley

A près en avoir délibéré le conseil municipal :

- Demande la participation à la viabilisation pour un montant de 7131.50 à Mr CHERBONNEL et Mme LEPETIT,
 - Un titre de recette sera établi au compte 7588

A Poilley le 08/09/2023
Le Maire - Noël DEMAZEL



10